



Signataires : Delphine Bachmann, Xavier Magnin, Jean-Charles Lathion, Jacques Blondin, Sébastien Desfayes, Claude Bocquet, Jean-Marc Guinchard, Patricia Bidaux, Souheil Sayegh, Jean-Luc Forni, Bertrand Buchs, Philippe Morel, Didier Bonny, Marta Julia Macchiavelli, Marjorie de Chastonay, Philippe de Rougemont, Yves de Matteis, Corinne Müller Sontag, Ruth Bänziger, Anne Bonvin Bonfanti, Maria José Quijano Garcia

Date de dépôt : 27 janvier 2023

Proposition de résolution **pour une politique transfrontalière ambitieuse dans le domaine de la santé**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu les articles 47, 117a et 117b de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu les articles 171 et 172 de la constitution cantonale, du 14 octobre 2012 ;
vu l'article 150 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

considérant

- que le territoire du Grand Genève est marqué depuis longtemps par de fortes hétérogénéités en matière d'accès aux soins de santé ;
- que, depuis la pandémie de COVID-19, cette situation s'est encore accentuée du côté français du territoire ;
- que le canton de Genève est également confronté à une importante crise de main-d'œuvre concernant le personnel soignant ;
- qu'il est urgent d'agir, et ce à la bonne échelle, par l'accélération de la coopération en matière de politiques de santé et de formation à l'échelle du territoire du Grand Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à établir un plan d'action en collaboration avec les autorités françaises dans le but de répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la santé sur le territoire du Grand Genève ;
- à approfondir les coopérations en matière de santé transfrontalière au domaine ambulatoire, et ce, en concertation avec l'Agence régionale de santé ;
- à mettre en place un fond paritaire transfrontalier en faveur de la mobilité transfrontalière du personnel soignant ;
- à mettre en place une politique d'échange du personnel de santé en collaboration avec les communes genevoises et les collectivités territoriales françaises ;
- à favoriser l'installation de jeunes médecins sur l'ensemble du territoire du Grand Genève ;
- à développer les coopérations en matière de formation et de stages entre les institutions de formation.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le territoire du Grand Genève est marqué depuis longtemps par de fortes hétérogénéités en matière d'accès aux soins de santé.

Depuis la pandémie de COVID-19, cette situation s'est encore accentuée du côté français du territoire. A titre d'illustration, en octobre 2022, il manquait 1800 professionnels de santé en Haute-Savoie, tous métiers et secteurs confondus. L'attractivité des salaires suisses amène ainsi à déposséder inévitablement le territoire français de sa main-d'œuvre sanitaire.

Le canton de Genève est également confronté à une importante crise de main-d'œuvre concernant le personnel soignant, même si elle est moins exacerbée de par l'attractivité des salaires et la main-d'œuvre transfrontalière.

C'est donc à une crise générale de la main-d'œuvre concernant le personnel de soin à laquelle nous assistons sur l'ensemble du territoire du Grand Genève.

Dans ce contexte, il est urgent d'agir, et ce à la bonne échelle, par l'accélération de la coopération en matière de politiques de santé et de formation à l'échelle du territoire du Grand Genève.

Une dynamique de coopération à approfondir

Aujourd'hui, la coopération de 2016 entre la France et la Suisse en matière de santé concerne presque exclusivement les soins hospitaliers en matière de mobilité des patients, et uniquement dans certains secteurs spécifiques ou les urgences.

La présente résolution considère qu'il est urgent d'approfondir non seulement cette coopération en matière de mobilité des patients notamment dans le domaine ambulatoire, mais surtout d'élargir celle-ci aux domaines de la formation et de la politique des ressources humaines afin d'augmenter les ressources de personnel en soins infirmiers à l'échelle de l'ensemble du Grand Genève.

Une meilleure mobilité des personnels de santé

Afin de répondre à la crise de main-d'œuvre concernant les personnels de santé qui touche l'ensemble du territoire, il convient de développer une politique de mobilité plus adaptée aux enjeux de notre territoire.

Des propositions récentes des Etats généraux de la santé ont mis en avant la possibilité de mieux développer certains programmes d'échange

transfrontalier de personnel entre institutions de santé afin de rendre le travail dans la région plus attractif et de renforcer la coopération et les savoir-faire.

Pour les jeunes diplômés de médecine, des propositions d'installation sur le territoire français en début de carrière pourraient être également développées en lien avec les collectivités territoriales françaises des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Ces programmes pourraient être financés par la constitution d'un fonds paritaire franco-genevois alimenté par la rétrocession fiscale en matière d'impôt sur le revenu des frontaliers (imposition à la source).

Développer les programmes de formation en commun

En matière de formation, il convient également de mieux valoriser les possibilités de coopération en matière de formation. Pour cela, il pourrait être envisagé une meilleure mobilité des enseignants des deux côtés de la frontière en favorisant des contrats de travail uniques pour préserver les conditions de salaires du pays de résidence des enseignants.

Un rapprochement des filières de formation en matière de plan d'études devrait être aussi mis en place afin de favoriser la mobilité durant les études des personnels de santé et ainsi ouvrir les perspectives de stage dans des institutions situées sur l'ensemble du territoire du Grand Genève.

Conclusion

En matière de santé, les potentiels d'approfondissement de la coopération non seulement existent, mais sont surtout parfaitement réalisables dans des délais raisonnables. Il suffit d'une réelle volonté politique des deux côtés de la frontière.

La présente résolution invite le Conseil d'Etat à entreprendre les démarches nécessaires pour y parvenir auprès des autorités françaises compétentes et en collaboration avec les acteurs du domaine de la santé et de la formation, sans quoi des mesures protectionnistes risquent de réapparaître avec, pour seule conséquence, une sous-dotation des personnels de santé pour les Genevoises et les Genevois.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, nous vous remercions de bien vouloir accueillir avec enthousiasme le présent texte.